



PARTIR ÉTUDIER À L'ÉTRANGER EN 2020/2021

L'UVSQ propose à ses étudiants d'effectuer une période d'études à l'étranger, dans un de ses 300 établissements partenaires à travers le monde. Cette période d'études peut s'étendre sur un ou deux semestres.

Modalités de candidatures

Les étudiants intéressés par un séjour d'études à l'étranger doivent candidater **pendant l'année universitaire précédant leur départ**. Le départ pourra se faire lors de la L3 ou du Master (sous réserve de l'accord du directeur du Master).

La candidature aux différents programmes s'effectue en ligne sur l'ENT de l'étudiant rubrique "mon projet international" à partir du **15 novembre 2019**.

La saisie en ligne de la candidature génère un document PDF.

Le **dossier de candidature** complet (document PDF et pièces jointes) devra être retourné en **double exemplaire** au Service de la Mobilité Etudiante au plus tard le **14 janvier 2020**.

L'étudiant devra choisir **1 programme seulement** (ci-dessous) pour laquelle il souhaite postuler, et pourra y sélectionner **3 vœux maximum** d'Université.

- » Programme en Europe : Erasmus+ et partenariats en Europe
- » Programme au Québec : BCI au **Québec** et/ou conventions au **Québec**)

- » Programme "Hors Europe" : Conventions internationales (hors Québec et hors partenariats en Europe)

Les étudiants postulant au programme MICEFA, ne candidateront à un autre programme que si leur dossier n'a pas été retenu par la DRI. Ils effectueront alors la procédure ENT début janvier.

Sélection des candidats

Pour les séjours erasmus, la sélection est effectuée par l'enseignant coordinateur des échanges dans la filière, et lors d'une commission interdisciplinaire pour les départs en convention.

La sélection prend en compte :

- » le dossier universitaire de l'étudiant,
- » sa motivation,
- » l'adéquation du séjour avec le cursus d'études,
- » la hiérarchisation de ses voeux,
- » son niveau dans la langue d'enseignement du pays d'accueil,

En général, il n'est pas demandé aux étudiants d'être titulaire d'un diplôme dans la langue du pays d'accueil. Cependant, l'étudiant doit faire en sorte d'acquérir ou de maintenir un niveau suffisant pour pouvoir suivre les cours sans trop de difficultés.

Pour certaines universités, un test de langue est obligatoire (TOEFL, IELTS, CELU, test de positionnement...).

Se renseigner sur la fiche établissement dans la carte des échanges.